

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 NOVEMBRE 2013 - 20 h 30

Présents : M -J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT ,
S. DELAUNAY, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N.
FAUCOND, O. NAUD, E. RAVAUD

Excusés : R. NOUNTCHONGOUÉ , M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, N. DEYROLLE,
N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, B. RAUD

Secrétaire de séance : E. RAVAUD

Convocation : 5 novembre 2013



RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE :

Madame Gisèle Vaillant, Adjointe, présente le projet de renouvellement de contrat enfance jeunesse.

Le contrat enfance et jeunesse (CEJ) est signé entre la commune et la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique pour 4 ans et jusqu'au 31 décembre 2016.

Il permet un cofinancement des actions suivantes vers les jeunes de moins de 17 ans : Relais Assistantes Maternelles de Saint Philbert de Grand Lieu, activités ados CPIE Corcoué, centre de loisirs les Fripouilles et accueil périscolaire.

Le présent contrat reprend les actions du précédent sans modification.

Une demande d'extension avait été déposée par l'AFR les Fripouilles pour action nouvelle (camps vacances été), mais la CAF n'a pas retenu cette demande.

La commune s'engage à respecter les conditions d'accueil des enfants (nombre d'encadrants, qualification, tarifs demandés aux familles, etc...), une évaluation des objectifs est faite annuellement, en contrepartie la CAF apporte son soutien financier à hauteur de 3 794.92 €/an pour l'ensemble du CEJ.

La CAF finance par ailleurs les accueils de loisirs et l'accueil périscolaire par le biais de participations financières liées à la fréquentation (Prestation de Service Enfance Jeunesse - PSEJ ou Prestation de Service Ordinaire-PSO).

Ces participations sont liées à la signature du Contrat Enfance Jeunesse.

Sur les trois dernières années, la CAF a versé une moyenne de 8 095.00 €/an à la commune pour le financement des actions enfance jeunesse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les pièces nécessaires.

DÉCISIONS MODIFICATIVES

Décision modificative numéro 2 - budget locaux commerciaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires inscrits au Budget primitif 2013 locaux commerciaux de la manière suivante :

Section Investissement :

Recettes :	
021-021 Virement de la section d'investissement	+ 5 500,00 €
10-1068 Solde d'exécution d'investissement reporté	- 5 499,96 €
40-1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	- 0 000,04 €

Décision modificative numéro 1 - budget lotissement :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les crédits budgétaires inscrits au Budget primitif 2013 Lotissement de la manière suivante :

Fonctionnement :

Dépenses :	
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	- 400 000,00 €

Recettes :	
7552 Prise en charge du déficit du budget annexe	12 562,84 €
71355 Variation des stocks de terrains aménagés	- 60 824,16 €
7015 Ventes de terrains aménagés	- 351 738,68 €

Investissement :

Dépenses :	
3555 Terrains aménagés	21 000,00 €

Recettes :	
3555 Terrains aménagés	- 400 000,00 €
1641 Emprunts en euros	421 000,00 €

Décision modificative numéro 1 - budget logements sociaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier les propositions budgétaires du Budget primitif 2013 Logements sociaux de la manière suivante :

Section Investissement :

Dépenses :	
2313 Constructions	- 0 000,06 €

Recettes :	
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	- 0 000,06 €

PRÉSENTATION INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES

Monsieur Frédéric Launay, Adjoint, présente au Conseil Municipal les résultats provisoires de l'inventaire des zones humides réalisé sur le territoire communal.

Cette carte a été établie par un technicien du Syndicat du Bassin Versant de Grand Lieu en collaboration avec des référents communaux désignés par secteur géographique.

Il a été recensé l'ensemble des zones humides et fait un diagnostic pour chacune de leur nature.

Ce document est actuellement en communication à la population.

Le comité de pilotage composé d'élus locaux, de techniciens et d'agriculteurs examinera les réclamations déposées par le public, puis le dossier sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

L'inventaire des zones humides ainsi approuvé sera annexé au Plan Local d'Urbanisme.

Monsieur Launay précise qu'il va être engagé une démarche identique pour la réalisation de l'inventaire de cours d'eau et ruisseaux.

Une réflexion est en cours avec les communes de Corcoué sur Logne, Saint Philbert de Grand Lieu et Saint Lumine de Coutais pour désigner un bureau d'études commun.

BILAN CHANTIER JEUNES BÉNÉVOLES 2013

Monsieur Samuel Delaunay présente le bilan du chantier Jeunes Bénévoles 2013 et les perspectives pour 2014.

Le chantier d'été, malgré l'absence des jeunes Gallicien s, a été très satisfaisant. Le groupe était volontaire et a assuré l'ensemble des tâches dans une excellente ambiance.

Financièrement, le bilan est positif et la participation financière de la commune est ramenée à 4 000 € au lieu des 5 000 € prévus à la signature de la convention.

Le bilan financier du chantier de printemps fait apparaître une participation de la commune de 1 184 €

Pour 2014, il ne serait pas organisé de chantier au printemps mais un seul chantier en été.

La finition de la toiture au four à pain et l'objectif de remettre en service cet ouvrage pourraient être les thèmes de ce chantier qui pourraient être complétés par un atelier théâtre à la place de l'atelier photographie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une participation de 1 184 € au CAPL -CPIE au titre du chantier d'avril et approuve la modification de la participation financière de 5 000 € à 4 000 € pour le chantier d'été.

Une subvention supplémentaire de 184 € sera versée au CAPL -CPIE et sera prélevée sur les crédits de l'article 6574 du Budget primitif 2013.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE CAPL-CPIE

Madame le Maire expose à l'assemblée que le CAPL -CPIE a formulé une nouvelle demande d'aide exceptionnelle pour combler le déficit constaté en 2010. Ce déficit était dû à la prise en compte des frais de structure du CAPL-CPIE dans les bilans financiers, il s'élevait à 15 000 € en 2010.

Cette question a été évoquée au Conseil Municipal en 2010 et 2011 et à chaque fois un refus avait été formulé.

A ce jour, le déficit a été ramené à 10 000 € et le CAPL -CPIE demande une participation exceptionnelle de 2 500 € par commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 10 voix pour, une abstention et une contre, décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 250 € au CAPL -CPIE la commune n'ayant pas bénéficié de l'ensemble des prestations prévues à l'origine.

EMPRUNT 150 000 € - BUDGET COMMUNE

Conformément aux prévisions budgétaires 2013, Madame le Maire *propose au Conseil Municipal* de solliciter un prêt d'un montant de 150 000 € pour équilibrer la section d'investissement du budget communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les propositions faites par les organismes prêteurs, à l'unanimité :

Décide de demander à la caisse de Crédit Mutuel un prêt aux caractéristiques ci-dessous :

- Montant 150 000 €
- Durée 15 ans
- Remboursement trimestriel
- Taux fixe 3,50 %
- Frais de dossier 150 €

Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, d'affecter prioritairement au remboursement de l'emprunt le produit des ventes de lots.

Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame le Maire ou un Adjoint de la commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

EMPRUNT 60 000 € - BUDGET LOGEMENTS SOCIAUX

Conformément aux prévisions budgétaires 2013, Madame le Maire *propose au Conseil Municipal* de solliciter un prêt d'un montant de 60 000 € pour équilibrer la section d'investissement du budget logements sociaux.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les propositions faites par les organismes prêteurs, à l'unanimité :

Décide de demander à la caisse de Crédit Mutuel un prêt aux caractéristiques ci-dessous :

- Montant 60 000 €
- Durée 20 ans
- Remboursement trimestriel
- Taux fixe 3,80 %
- Frais de dossier 200 €

Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, d'affecter prioritairement au remboursement de l'emprunt le produit des ventes de lots.

Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame le Maire ou un Adjoint de la commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

EMPRUNT 150 000 € - BUDGET LOTISSEMENT

Dans le but de financer le projet suivant d'aménagement du lotissement communal «Le Ritz Doré», pour un coût total de 295 120 €uros hors taxe.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un prêt "Opération lotissement" auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur le financement du projet ci -dessus désigné, et sur les propositions faites par l'organisme prêteur sollicité :

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE :

- un prêt "Opération lotissement" d'un montant de 150.000 €uros
- pour une durée de 12 trimestres, avec un différé d'amortissement de 11 trimestres
- Taux : EURIBOR TROIS mois + marge de 2.25 %
- échéances trimestrielles
- frais de dossier : 300€
- commission d'engagement annuelle: néant

Prend l'engagement au nom de la Commune d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances.

Prend l'engagement pendant toute la durée du prêt de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des dites échéances, d'affecter prioritairement au remboursement de l'emprunt le produit des ventes de lots.

Confère en tant que de besoin, toutes les délégations utiles à Madame le Maire ou un Adjoint de la commune pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont inscrites.

LIGNE DE TRÉSORERIE

Compte tenu des besoins actuels de trésorerie, Madame le Maire **propose au Conseil Municipal** de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE une Ouverture de Crédit d'un montant de **200.000 €** destinée à faciliter l'exécution du budget annuel. Il expose que ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après échange de vues, prend en considération et approuve la proposition de Madame le Maire, et après avoir délibéré :

Décide de demander à la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL ATLANTIQUE VENDEE l'attribution d'une ouverture de crédit, aux conditions financières proposées :

Montant	: 200.000 €
Taux	: Moyenne de l'EURIBOR UN MOIS + 1.50 %
Commission d'engagement	: 0.50% l'an d'avance
Paiement des intérêts	: à la fin de chaque trimestre civil
Durée:	: 1 an
Frais de dossier	: 300 €

Les utilisations de ce concours seront remboursées au gré de la commune.

prend l'engagement :

- d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution du budget annuel,
- d'affecter les ressources procurées par ce concours, suivant leur destination et les règles d'affectation budgétaire,

prend l'engagement pendant toute la durée de l'Ouverture de Crédit de créer et de mettre en recouvrement en tant que de besoin, les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts et le remboursement des fonds utilisés.

Confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Madame le Maire ou un Adjoint de la Commune pour la réalisation de ce concours, la signature du contrat à passer avec l'établissement prêteur et l'acceptation de toutes les conditions qui y sont insérées.

PARTICIPATION PAYS DE GRAND LIEU, MACHECOUL, LOGNE

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer à l'opération animation « Énergie » mise en place par le Pays.

L'adhésion de la commune permettra aux Limouzins d'avoir accès à l'opération « Familles à énergie positive ».

La participation financière de la commune serait de 150,00 € pour 2013 et 300,00 € en année pleine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 9 voix contre , 1 pour et deux abstentions , refuse l'adhésion à cette opération.

CAMPAGNE DE LUTTE CONTRE LES CORVIDÉS

Monsieur Frédéric Launay donne un compte -rendu de la campagne de lutte contre les corvidés recensés sur la commune avec la collaboration du FDGDON 44.

21 piégeurs ont déposé pendant trois semaines 35 cages et ont capturé 352 corvidés.

AVENANT N°2 MARCHÉ DE TRAVAUX – PARC DU CHÂTEAU

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à passer avec l'entreprise ISS Espaces Verts pour un montant de 800,00 € H.T.

Cet avenant est justifié par la pose et le raccordement d'un caniveau -grille à l'entrée du parc pour canaliser les eaux de ruissellement de la rue.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer l'avenant avec l'entreprise ISS Espaces Verts.

AVENANTS MARCHÉS DE TRAVAUX LA BASSE NOË

Sur proposition de Madame le Maire , le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les avenants ci-dessous ayant trait à la rénovation du logement de la Basse Noë.

- CM Menuiserie, Avenant n° 1 d'un montant de 192,75 € H.T. : changement des persiennes bois par des persiennes acier.

- SIDERO * Avenant n°1 : remplacement de la ventilation mécanique double flux par une simple flux : - 1 160,00 €H.T. * Avenant n° 2 : fourniture et pose d'une hotte aspirante : + 332,00 €H.T.

Madame le Maire ou un Adjoint est autorisé à signer les pièces nécessaires.

AMÉNAGEMENT DES RYTHMES SCOLAIRES

Madame Gisèle Vaillant fait le point sur ce dossier et explique les démarches entreprises. L'application des directives, notamment pour la mise en place des activités péri-éducatives, est très contrainte par les horaires des transports scolaires. En effet, le Conseil Général a déterminé les horaires dans une fourchette 9h00 – 16h00 pour pouvoir réemployer les cars dans les circuits desservant les collèges.

De ce fait il est totalement impossible d'organiser des activités sur le temps imparti, les créneaux horaires disponibles étant nécessaires à l'organisation du repas du midi.

De plus, les exigences de chaque partie font que ce dossier s'enlise, le sondage prévu n'a pas été envoyé aux familles car il a été retoqué par le conseil d'école qui demande que soient abordées les questions de gratuité ou non des heures de garde supplémentaires.

Après débats, le Conseil Municipal décide d'interpeller le Conseil Général sur la question des horaires des transports scolaires, l'Académie sur la validation des horaires et les Parlementaires de Loire-Atlantique pour leur faire connaître les difficultés rencontrées quant à l'application de cette réforme.

SECRETARIAT DE LA MAIRIE

L'agent de remplacement du Centre de Gestion présent depuis septembre 2012 a été affecté sur un autre poste, Madame Caroline Riffé a commencé ce matin à l'accueil.

LOGEMENT D'URGENCE

Les travaux de logement de la Basse Noë seront terminés pour la fin de l'année. Madame le Maire remet une liste de mobilier et matériel à chaque Conseiller Municipal.

ENVIRONNEMENT

Monsieur Olivier Naud, délégué à la Commission environnement de la Communauté de Communes de Grand Lieu, indique qu'il subsiste deux points noirs pour le service de ramassage des ordures ménagères.

Le premier concerne l'élagage de l'allée de la Basse Noë, le second l'aire de retournement du Reucher.

Les Services techniques vont être chargés du premier, le second sera inscrit au budget primitif 2014 si les crédits le permettent.

VOIE COMMUNALE DE LA PRIAUDIÈRE

Madame Patricia Angibaud informe que cette voie se dégrade rapidement et va devenir dangereuse. Madame Fabienne Esmangart de Bournonville va relancer les entreprises concernées pour qu'une remise en état provisoire soit effectuée.

Prochaine réunion :
Lundi 9 décembre 2013
à 20h30

20h00 : visite logement de la Basse Noë